

Alors que la Ville s'est engagée sur de nombreux points - essentiels à la réussite de l'aménagement de la Place Montbrillant et du bas des Grottes - nous constatons qu'elle entend réaliser autre chose. Et - le croiriez-vous ? - il ne s'agit pas d'améliorations, mais d'une véritable ARNAQUE !



la future place Montbrillant ?

(projet présenté par la Ville le 22.09.21)

la rue des Amis se trouve derrière le mur à gauche.

Suite à l'adoption en 2015 du projet de réaliser l'extension de la gare Cornavin en souterrain en lieu et place du projet destructeur d'extension en surface, toutes les parties - CFF, Canton, Ville et le Collectif 500 - ont décidé de travailler ensemble pour que ce projet devienne une réussite.

C'est dans un esprit constructif que tout le monde a pu œuvrer dans ce sens pendant les quatre années suivantes (de 2016 à 2020).

Un mandat d'études parallèles a été réalisé les deux premières années. Cela a permis de donner vie au projet de Gare, comprenant l'ensemble les aménagements de la gare et de ses abords, la place Cornavin, la place Montbrillant et le bas du quartier des Grottes.

Un des éléments principaux de ce projet est la construction d'une véritable façade de la gare côté Montbrillant.

Les deux années suivantes ont été consacrées à affiner ce projet pour en fixer les principes et objectifs dans un Plan Directeur de Quartier (PDQ), plan ayant force obligatoire.

La Ville a ensuite organisé, pour le côté Montbrillant de la gare, un concours d'architecture devant servir à affiner les choix faits au préalable.

Sur les 9 projets rendus dans le cadre de ce concours, 7 respectaient le PDQ et 2 ne le respectaient pas, en particulier en ce qui concerne le traitement de la façade de la gare et des entrées de la gare souterraine.

Pour une raison incompréhensible le jury a retenu les deux projets ne respectant pas le projet en force, désignant comme lauréat un projet qui offre une vision misérabiliste de ce qui est appelé à rester un "arrière" de gare.

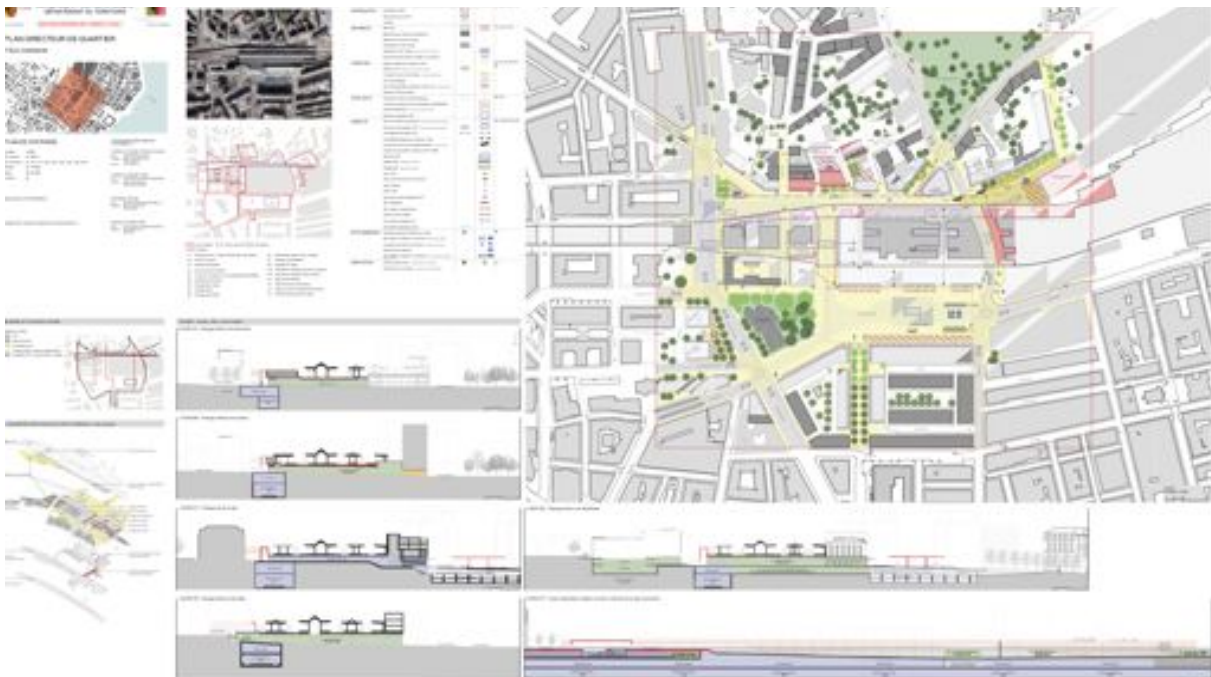
Cela est inadmissible !

Nous avons fait part de cette problématique à Madame Frédérique PERLER, Conseillère administrative en charge du dossier, espérant que le pouvoir politique corrigerait cette erreur dramatique.

Mme PERLER, se défaussant sur le résultat du concours, a décidé de passer outre nos remarques et le caractère légal du PDQ concernant la gare elle-même et le traitement de la place.

Elle a ensuite récidivé gravement en cautionnant une version lamentable de la future urbanisation du bas des Grottes mise au point directement par ses services. Ce périmètre ne faisait pas partie du concours mais est par contre explicitement traité dans le PDQ. Il n'y a donc aucune raison ni mauvaise excuse de ne pas respecter ce qui a été élaboré dans ce cadre pour le bas des Grottes.

Le Plan Directeur de Quartier, fruit de 4 années de travail



Le Plan Directeur de Quartier (PDQ) c'est :

- un plan qui fixe les principes, les objectifs et les mesures pour atteindre ceux-ci, avec force obligatoire pour nos autorités.
Ne pas le respecter c'est ignorer la loi.
- le résultat de 4 années d'élaboration, avec des phases d'études, de consultations et de concertations.
Ne pas le respecter c'est s'asseoir sur le travail de nombreuses personnes.
- un plan dont un des objectifs est d'informer la population des projets qui seront réalisés dans un avenir relativement proche et qui a été soumis à la consultation publique.
Ne pas le respecter c'est mépriser les citoyen.ne.s.
- une somme non négligeable - on parle de montant à 7 chiffres - dépensée en mandats divers, représentations, maquettes, fonctionnaires, etc.
Ne pas le respecter c'est n'avoir aucune considération pour le bon usage de l'argent public.
- un plan qui a été voté par le Conseil municipal et approuvé par le Conseil d'Etat.
Ne pas le respecter, c'est considérer que ces deux instances ne sont que des chambres d'enregistrement.

Le concours d'architecture de fin 2020 :

faire un concours d'architecture et d'aménagement c'est donner à une quinzaine de personnes le pouvoir de décider, en deux jours, de l'urbanisme qui sera subi par l'ensemble de la population pour le siècle à venir.

Notre Collectif était représenté par un délégué dans ce jury, ce qui n'empêcha pas ce même jury de se faire le plaisir d'ignorer tout le travail préalable. Le bureau lauréat du mandat d'étude et qui avait dirigé la mise au point du PDQ a refusé de participer à ce qu'il considérait - à juste raison - comme une erreur de méthode. Finalement ce concours aura été l'occasion pour certain.e.s de se débarrasser d'un projet qui, si il faisait jusque-là à priori l'unanimité, ne leur convenait pas.



PDQ : la façade de la gare côté Montbrillant (avant-projet), la gare devient un tout



Concours, place Montbrillant

Après concours : la non-façade de la gare côté Montbrillant, le patchwork continue...

La façade Montbrillant de la gare et les entrées de la gare souterraine

En donnant à la gare une véritable façade côté Montbrillant le projet contenu dans le PDQ portait l'idée que la gare n'est plus une infrastructure périphérique conçue pour "regarder" la ville avec sa façade et sa place tournées vers le centre-ville. Cornavin devenait ainsi un élément central de la ville avec deux façades équivalentes, bien que racontant des histoires et des périodes différentes. En sacrifiant cet élément essentiel d'unité du projet pour le remplacer par une misérable "casquette" indiquant la partie commerciale de la gare, on sacrifie l'occasion de prendre acte de l'importance réelle de la gare dans une ville qui n'est plus celle qui démolit ses fortifications, mais est devenue une cité transfrontalière aux imbrications multiples.

Quant aux entrées de la gare souterraine, comprises dans le projet du PDQ dans la structure de la gare, elles deviennent des constructions annexes munies de "lampions" géants, sortes de sémaphores indiquant qu'ici il y a une gare !?! Quel intérêt à construire un cube d'une dizaine de mètres de haut et illuminé le soir à la rue des Gares où il ne sera visible que par les habitant.e.s en vis-à-vis qui se réjouissent déjà d'en être ébloui.e.s tous les soirs. Quel intérêt d'indiquer le long de la rue de la Servette qu'il y a une gare alors qu'on la voit déjà depuis là ?



selon le concours : le lampion de la rue des Gares

Le bas des Grottes (ou les îlots 5A et 7)

Lors de l'élaboration du Plan Directeur de Quartier, un soin particulier fut porté à ce périmètre complexe. Entre la question de l'histoire du quartier, de son type d'urbanisme, de ses typologies, de ses espaces public, semi-publics et privés, de gestion quotidienne, de fréquentations, de besoins spécifiques et généraux, de matériaux, de plantations, les problématiques ne manquent pas.

Réflexions, discussions et concertations ont été intenses pour arriver à un projet qui met l'accent sur la nécessité de s'intégrer au quartier par des constructions plutôt modestes, des espaces publics et semi-publics de tailles petits à moyens facilement appropriables par les habitant.e.s, une mise en valeur des rues existantes.

Ce que Madame PERLER et ses services ont présenté publiquement (dans ce qui n'avait rien à voir avec une "consultation publique"), est un projet qui ne respecte ni les intentions ni la forme du PDQ : deux gros blocs de logements sans lien avec le quartier, une rue des Amis fermée par un mur de 5 mètres de haut, des espaces publics ingérables plus grands que la place des Grottes.



le PDQ : bas des Grottes avec plusieurs petits immeubles, des rues, des espaces publics raisonnables



Le projet actuel de la Ville : deux grands blocs, pas de rues, des espaces publics ingérables, une déconnexion totale avec le quartier.

La concertation selon Madame PERLER.

Suite au résultat du concours de 2020, le Collectif 500 a rencontré Mme PERLER, Conseillère administrative en charge de l'aménagement communal, et lui a exposé ses griefs à l'encontre du manque total de liens entre le projet en force (PDQ) et le projet retenu par le jury du concours.

Admettant qu'elle-même ne comprenait pas la situation, elle proposa d'organiser une réunion avec ses services pour éclaircir les mystères de l'évolution du dossier.

Madame PERLER débuta cette réunion en nous annonçant que les jeux étaient faits, que le projet retenu par le concours était dorénavant celui sur lequel la ville travaille, et que si cela ne nous convenait pas elle trouverait d'autres associations comme interlocuteurs.

Le Collectif 500 est ainsi passé de partenaire du projet, reconnu comme telle par la Ville et le CFF, à quantité négligeable.

Nous nous permettons, au vu de notre implication et rôle dans le projet de la gare souterraine, de trouver cela infiniment inélégant.

RAPPEL HISTORIQUE SUCCINT

2012 Premiers signes de la volonté des CFF d'agrandir la Gare en surface.

2012 Premiers actes de résistance populaires et proposition de variantes.

2015 Adoption du projet de réalisation d'une gare souterraine.

2016 Lancement du Mandats d'étude parallèles (MEP) par la Ville de Genève.

2018 Désignation du lauréat du MEP, le bureau Vazquez Consuegra associé à Frei et Razakhanlou architectes et Emch + Berger ingénieurs.

La Ville, les CFF, le Canton et le Collectif s'engagent à soutenir ce projet.

2018 à 2020 Mise au point du Plan Localisé de Quartier (PDQ) par les lauréats du MEP en collaboration avec la Ville et pour parties le Collectif 500.

2020 Lancement le 9 juillet du concours d'architectes pour un "réaménagement des espaces publics du nord-ouest de la gare Cornavin".

2020 Adoption du **PDQ** par le Conseil municipal de la ville le 25 novembre.

Plan ayant force obligatoire pour les autorités (Ville et Canton) pour le respect des objectifs et des principes définis.

2020 Résultat du concours le 18 décembre.

2021 Adoption du PDQ par le Conseil d'Etat le 19 mai: il est en force.

2021 Présentation publique du projet de nouveau Plan localisé de quartier pour le bas des Grottes le 22 septembre.

DOCUMENTS A CONSULTER

LAT Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
article 9 : Force obligatoire et adaptation (des plans directeurs)

LALAT Loi cantonale d'application de la LAT
article 10, alinéa 2 : Définition des Plan directeurs
article 10, alinéa 5 : Consultation publique des Plans directeurs
article 10, alinéa 7 : Force obligatoire des Plans directeurs

PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER PDQ N° 30'183 POLE CORNAVIN
(ge.ch/geodata/SIAMEN/PDL/PDQ_Pole_Cornavin/30183RAPP_EXP.pdf)

page 5	Statut des pièces et force obligatoire de celles-ci
pages 13 à 16	illustrations du résultat lauréat du MEP (pour rappel)
page 26	Concepts généraux, alinéa C, requalification de la place Montbrillant
page 38	Principe directeur : la galerie couverte
page 39	Plan de principe englobant le bas des Grottes et la façade de la gare
pages 45 et 46	Principe directeur de l'urbanisation du bas des Grottes
page 47	Plan de synthèse des principes d'urbanisation retenus pour le bas des Grottes
pages 106 à 107	Fiche de mise en œuvre sectorielle LC4 Galerie couverte
pages 108 à 111	Fiche de mise en œuvre sectorielle LC5 Front est du quartier des Grottes.
page 119	plan de synthèse et coupe

MANDAT D'ETUDES PARALLELES

Rapport final du collège d'expert d'avril 2018

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-06/mep-cornavin-rapport-experts-ville-geneve.pdf>

Tiré à part pour communiqué de presse

https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_2/Communiqués_de_presse/mep-cornavin-tire-a-part-ville-geneve.pdf

CONCOURS POUR LE REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU NORD OUEST DE LA GARE CORNAVIN

<https://vdgbox.villegeneve.ch/index.php/s/zJmoKbqrAqSGiD6?dir=undefined&openfile=2816583>